

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022/98 à N° 2022/121

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le cinq décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Madame Delphine BLAS, première Adjointe au Maire de la Commune Associée de Lomme, en l'absence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt cinq novembre deux mille vingt et deux, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjointes au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - Mme Valéria GRASSELLI - M. Philippe LEMIERE - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Jérôme FRANGIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Roger LAURENT - M. Aro RATSIMALARIVO - M. Joffrey LEROY, Conseillers Communaux.

Monsieur Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Monsieur Delphine BLAS
Monsieur Roger LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Monsieur Aro RATSIMALARIVO a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI
Monsieur Joffrey LEROY a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 5 décembre 2022

DELIBERATION

2022/103 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE LILLE – COMPOSITION.

Par délibération n° 21/89 du 05 février 2021, le Conseil Municipal a fixé la composition de la Commission communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lille, dénommée « Commission Handicap Lille ouverte à tous ».

Conformément à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission, est présidée de droit par le Maire qui arrête la liste de ses membres.

Elle comprend :

- des représentants de la commune,
- des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- des représentants des acteurs économiques du territoire,
- des représentants d'autres usagers de la ville.

Au titre des représentants de la Commune y siègent :

- Madame Martine AUBRY, Maire de Lille, Présidente de la Commission, ou Madame Sylviane DELACROIX, Adjointe déléguée à l'inclusion des Personnes en situation de handicap et à l'accessibilité, Présidente déléguée,
- Madame Justine RATELADE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors et aux Politiques intergénérationnelles,
- un représentant de chacun des deux groupes de l'Opposition municipale (Julie NICOLAS pour le groupe Lille Verte, Ali DOUFFI pour le groupe Faire Respirer Lille).

Sont également membres de droit : Monsieur Franck GHERBI, Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes, et Monsieur Roger VICOT, Maire délégué de la Commune associée de Lomme, ou leur représentant (respectivement Dalila BEDJAOUI, Conseillère communale déléguée à l'Inclusion des personnes en situation de Handicap et à l'Accessibilité, et Philippe LEMIERE, Conseiller communal délégué à l'accessibilité et au handicap).

Suite à la démission de Monsieur Roger VICOT en tant que Maire délégué de la commune associée de Lomme et membre de droit au sein de la Commission communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lille, il convient de procéder à son remplacement.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte comme suit du remplacement de Monsieur Roger VICOT par Monsieur Olivier CAREMELLE, nouveau Maire délégué de la commune associée de Lomme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE**, au titre des représentants de la Commune comme indiqué ci-dessus, de la composition de la Commission communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lille, Commission « Lille ouverte à tous ».

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Publié le : 12 DEC. 2022



Pour le Maire empêché,
La première Adjointe

Delphine BLAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.